

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVE SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR

2 Janvier 1883.

Mort de M. Gambetta.

Dans la matinée de dimanche, les nouvelles étaient meilleures. Les intimes qui, samedi, avaient passé par une alarme très-vive, semblaient plus rassurés.

MM. Ranc et Etienne, arrivant de Ville-d'Avray par le train de midi, rapportaient que la nuit avait été relativement bonne, que la fièvre était moins forte et que la résolution de l'inflammation paraissait en bonne voie.

On rapportait même que le malade avait pu se lever pour changer de lit, et qu'en faisant quelques pas, il avait dit: « Ces diables de médecins m'empêchent de me lever, et cependant je puis marcher. »

Vers quatre heures, l'état se modifia d'une manière inquiétante: la fièvre avait reparu; le malade était fort abattu; il parlait avec peine. On manda en toute hâte les docteurs Lannelongue et Siredey.

Son diagnostic fut que la tumeur s'était ouverte et qu'il y avait lieu de craindre l'absorption du pus dans le sang. C'était la mort. Le docteur Lannelongue revint à dix heures, désespéré, annonçant dans la gare Saint-Lazare aux amis de M. Gambetta, qui attendaient, la nouvelle que l'agonie commençait.

On suppose que l'un des caillots formés dans le sang par le pus se sera porté au cœur.

Il avait perdu connaissance depuis une heure et demie. L'agonie a été sans souffrance.

Ses dernières paroles, prononcées à voix basse et oppressée, furent celles-ci: « Ah! je commence à perdre confiance. »

Depuis quelque temps, il décomptait avec une sorte de pressentiment superstitieux les jours qui le séparaient de la fin de l'année 1882: « Cette année, disait-il, m'a porté malheur. » Il a succombé juste quelques minutes avant 1883.

Il y avait à son chevet, à l'heure de la mort, MM. Spuller, Etienne, Paul Bert et Fieuzal, et une dévouée et inconsolable personne, qui depuis trente-quatre longs jours a veillé et soigné le malade sans relâche.

Dans la pièce à côté, MM. Ranc, Ch. Quentin, Bernard Derosne, Emmanuel Arène, qui peuvent à peine nous dire quelques mots, arrivés, eux aussi, après la mort, appelés dans la nuit par dépêche.

Il est absolument certain qu'une autopsie aura lieu.

On dit que le gouvernement se propose de faire les funérailles aux frais de l'Etat; il ouvrirait à cet objet un crédit provisoire, qui serait certainement ratifié par les Chambres.

Il serait question de mettre les scellés sur les papiers de M. Gambetta, en raison des hautes fonctions qu'il a exercées.

A Paris, aucun incident. A Belleville, notamment, tout est calme. Il y a même relativement fort peu de monde le long des boulevards extérieurs, sur toute la ligne du 20^e arrondissement. (Télégraphe.)

UNE LEÇON DE PATRIOTISME.

On se souvient de ce brave commandant qui, pour ne pas livrer ses drapeaux à l'ennemi, les brûla devant ses troupes.

M^r Dupont des Loges vient à son tour d'honorer la France et le clergé en refusant

la croix de la Couronne de Fer que lui offrait l'empereur Guillaume. Nous transcrivons en entier cette lettre admirable qui est une leçon pour nos républicains.

En effet, l'évêque de Metz, sous un régime autoritaire, peut en encourir les rigueurs: peu lui importe, il n'oublie pas la mère-patrie! Que font nos guignols du Palais-Bourbon, au contraire? le patriotisme leur est inconnu, puisqu'ils ne renonceraient pas à une place, pas à une idée fausse, pas à une compétition, pour le bien d'un pays dont ils combattent les traditions, les convictions les plus chères.

Voici la lettre de M^r Dupont des Loges, adressée au maréchal de Manteuffel:

« Metz, le 16 décembre 1882.

« Monsieur le maréchal,

« J'ai reçu la lettre par laquelle Votre Excellence m'informe que S. M. l'Empereur me confère un de ses ordres pour reconnaître le soin que j'ai pris de procurer aux catholiques allemands, résidant à Metz, de nouvelles facilités pour remplir leurs devoirs religieux.

« Je suis touché du haut intérêt que le souverain daigne prendre aux efforts que nous faisons, mon clergé et moi, au milieu de graves difficultés, pour venir en aide à un grand nombre d'âmes dont la direction spirituelle nous est confiée.

« Cependant, monsieur le maréchal, la distinction que vous m'annoncez me surprend autant qu'elle me confond. Dans les mesures récentes que j'ai cru devoir adopter après de mûres et sérieuses réflexions, je n'ai eu d'autre mérite que celui de satisfaire à l'obligation que m'impose ma conscience d'évêque envers près de dix mille catholiques que les circonstances ont amenés à Metz et qui ignorent plus ou moins complètement la langue française, la seule parlée par l'ancienne population messine.

« Votre Excellence me permettra d'ajouter l'expression d'un regret.

« Pendant près de trente ans que j'ai eu l'honneur d'appartenir à l'épiscopat français, plus d'une fois le gouvernement me fit pressentir au sujet d'une semblable distinc-

tion, qu'il semblait désireux de me conférer, et chaque fois il voulut bien renoncer à son projet par égard pour ma résolution de me tenir à l'écart de toute préoccupation politique, et de me renfermer rigoureusement dans mes devoirs d'évêque. En cela, je croyais devoir donner à mon clergé un exemple salutaire.

« Si vous m'aviez confié d'avance les intentions trop bienveillantes de l'Empereur à mon égard, je vous aurais prié, monsieur le maréchal, de plaider auprès de Sa Majesté la même cause, que me rendaient doublement chère et la fidélité à mon passé et la religion des souvenirs.

« Veuillez agréer, monsieur le maréchal, l'hommage de ma haute considération.

« PAUL, évêque de Metz. »

Il importe que vous sachiez ce que la lettre ne dit pas. M^r Dupont des Loges a refusé la croix de la Légion-d'Honneur jusqu'au jour où le gouverneur de Metz mit une sentinelle à sa porte.

Alors il la demanda à M. Thiers, afin que le soldat prussien présentât les armes à une décoration française. Noble fierté d'un grand patriote! Ce qui enrage nos principaux républicains, c'est que pareil exemple est donné par un prêtre. Eux qui sont à la piste de toutes les rosettes ne seraient pas capables d'en faire autant. (Le Paysan.)

Chronique générale.

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE ET LA VILLE DE MARSEILLE.

La commission nommée récemment par le conseil municipal pour examiner l'offre du château du Pharo, faite à la ville de Marseille par l'ex-impératrice, a transmis au maire un avis estimant qu'il y a lieu d'autoriser le maire de Marseille à poursuivre les négociations avec le mandataire de l'ex-impératrice et à provoquer la rédaction d'un acte de donation, signé soit par l'ex-impératrice, soit par son fondé de pouvoirs.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Première Partie.

III — (Suite)

Le capitaine regarda le gentilhomme.

— Vous êtes un brave, dit-il, excusez-moi de vous avoir rudoyé. C'est que j'ai le cœur serré, voyez-vous.

Le gentilhomme lui tendit la main, et descendit. Il écarta les enfants; puis, se penchant vers sa femme, il lui parla tout bas. La comtesse pâlit affreusement et leva les yeux au ciel.

— Allons, Marie, soyez chrétienne, dit M. de Robert.

Au même instant, une forte secousse ébranla le navire, deux des enfants furent jetés contre la paroi de la cabine. Ils poussèrent un cri.

— Mon père, dit le fils aîné avec angoisse, que va-t-il arriver?

— Ce que Dieu voudra, mon enfant.

Le jeune homme attira dans ses bras sa plus petite sœur et dit au comte:

— J'ai compris.

Le gentilhomme s'approcha de lui, l'embrassa et le bénit. Il en fit autant pour chacun de ses enfants et serra sa femme dans ses bras.

— Je ne redescendrai plus, dit-il, ma place est là-haut. On vous appellera quand le moment sera venu.

Il sortit de la cabine. La comtesse plaça un moment sa main sur son visage pour arrêter de force les larmes qui voulaient s'échapper de ses yeux, puis elle prit son rosaire, fit ranger ses enfants autour d'elle et se mit à prier.

Le comte n'était pas resté plus de dix minutes avec sa famille. Quand il reparut sur le pont, une pluie déjà violente lui fouetta le visage.

— Venez à la manœuvre, lui cria le capitaine en lui montrant une corde que plusieurs matelots cherchaient à retenir.

En la saisissant comme eux, le comte se trouva placé près du jeune homme rencontré dans la chapelle du Brésil.

— Mon ami, lui dit-il tout bas, où donc en sommes-nous?

— Mon gentilhomme, nous en sommes avoir un pied dans le tombeau. Si nous ne gagnons pas le large, nous sommes perdus, aussi vrai que vous êtes vous. Et dire que les chaloupes ayant besoin d'être repeintes, le capitaine les a laissées à Rochefort! Cela se comprend, pour une traversée si

courte! Ah! si nous pouvions gagner le large!

Malheureusement, le vent soufflait du sud-ouest; il paralysait tous les efforts tentés pour repousser le navire vers la haute mer. La rafale devenait de plus en plus furieuse. Le moment approchait où, sous la puissance de la tempête, le navire allait être poussé à la côte, c'est-à-dire entr'ouvert sur le rocher. Il deviendrait comme un vaste cercueil emportant ceux qu'il renfermait dans cette tombe insondable qu'on appelle l'Océan.

La nuit s'était faite. Le navire était presque entièrement couché sur son flanc droit, fuyant toujours, toujours vers l'est, vers la côte, vers la mort!...

— Encore une heure et nous serons dans l'éternité, dit le matelot.

— Que votre volonté soit faite, ô mon Dieu! s'écria le comte.

Et, avec un accent de foi sublime, empruntant les paroles qui avaient appelé un jour le divin Maître endormi, il ajouta:

— Domine, salva nos, perimus!...

Au même instant, une lueur brûlante passa devant leurs yeux, un bruit assourdissant retentit à leurs oreilles. Ce n'était ni le feu d'un éclair, ni la voix de la foudre... C'était l'appel suprême jeté à cette terre fatale. Elle dressait de toutes parts ses rochers comme autant de lances mortelles: ne pouvait-elle, dans un de ses replis, cacher aussi

un secours?

— Encore, tirez encore, dit la voix du capitaine dominant avec peine le bruit des éléments.

Un second coup de canon partit.

— Assez près pour périr, le serons-nous pour être entendus? gémit un des matelots.

Un troisième coup retentit, puis un bruit effroyable: un des mâts était brisé. A la lueur des éclairs, les marins s'écartèrent pour laisser tomber cette première épave. Le navire était tellement penché que le haut du mât brisé glissa de lui-même dans les ondes. Cinq fois encore le canon se fit entendre comme une voix d'agonie. Ce fut tout: une vague avait pénétré dans la soute aux poudres. Avec des peines inouïes, les marins parvinrent à attacher un feu de couleur à la proue; et le navire, désormais sans appel comme sans résistance, continua sa marche funeste, portant à son front ce feu qui bondissait...

— Serons-nous entendus? avaient dit les matelots.

Oui, cette voix tonnante avec laquelle ils jetaient leurs cris de détresse, avait franchi l'espace et dominé le bruit des flots. La stupeur avait saisi les pêcheurs. Dans cette oppression qui suit une découverte terrible, un moment s'écoula. Il fut court. Jean-Marie Plomereuc parla tout bas à son voisin. Une véritable épouvante se peignit sur les

La commission croit opportun de ne saisir le conseil de son rapport, qui sera suivi de la discussion publique, que lorsque l'acte demandé aura été signé. (Temps.)

Par décret présidentiel en date du 29 décembre, M. Dhailin-Sibour, sous-préfet en disponibilité, est nommé directeur de l'intérieur à la Nouvelle-Calédonie.

On écrit de Bordeaux, 30 décembre :

« Les funérailles de S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux ont eu lieu, par un temps superbe, au milieu d'une affluence considérable des populations environnantes.

» Deux cent mille spectateurs environ étaient accourus à la cérémonie. L'épiscopat était représenté par les évêques et archevêques de Rouen, Toulouse, Tours, Auch, Albi, Agen, Poitiers, Cahors, Angers, Angoulême, Aire, Bayonne, Vannes, La Rochelle.

» Ceux de Lyon, de Périgueux et de Nancy s'étaient fait représenter.

» Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le général Dumont, le président Izoard, le préfet, le maire, le doyen du chapitre et le doyen des curés.

» Le préfet, dans un langage grossier, a brutalement refusé d'admettre, pour tenir les cordons du poêle, M. de Carayon-Latour, sénateur, et M. Blanchy, délégué pour représenter les conseils de fabrique et qui avait été unanimement désigné par MM. les membres du clergé.

» Une émotion considérable règne en ville à la suite de cet incident.

» Le défilé a duré de neuf heures à onze heures. La cérémonie religieuse était admirable; cinq absoutes ont été données. Un discours a été prononcé par M^r l'archevêque d'Auch. A une heure tout était terminé.

» En somme, ça été une imposante manifestation religieuse et populaire. »

SUICIDE DE L'AMBASSADEUR D'AUTRICHE.

L'ambassadeur d'Autriche, le comte de Wimpffen, s'est suicidé samedi matin, à dix heures, dans un urinoir de la rue Marceau.

Arrivé à Paris au mois de juin dernier, en remplacement du comte de Beust, M. de Wimpffen n'avait pu s'installer au siège de l'ambassade, 7, rue Las Cases, à cause de l'exiguïté de l'appartement. En attendant qu'il put entrer dans l'ancienne résidence de la princesse de Metternich, rue de Grenelle, il s'était logé, avec sa femme et ses enfants, à l'hôtel Maurice, rue de Rivoli.

Le comte quitta l'hôtel à neuf heures du matin. Il fit une promenade à pied dans le jardin des Tuileries, puis il monta dans un tramway qui le conduisit rue Marceau. Arrivé à la hauteur de la rue de Galilée, l'ambassadeur descendit sans faire arrêter et il se rendit directement dans un urinoir en fer à deux battants.

Un instant après, des maçons qui passaient par là entendirent le bruit d'un coup de feu et virent aussitôt un homme s'échap-

per en trébuchant et tomber, tout son long, la tête contre un arbre entouré de pierres. Il tenait à la main un revolver encore fumant. Un gardien de la paix arriva un instant après. La balle avait troué la tempe et l'homme était mort sans proférer un cri. Après avoir constaté la mort, le gardien de la paix fouilla le cadavre et trouva plusieurs cartes différentes qui ne lui permirent pas de connaître l'adresse certaine du suicidé. Dans le doute, il héla une voiture et transporta le corps au poste du palais de l'Industrie. Là, M. Bennaguet, le commissaire de police, après examen des papiers contenus dans le portefeuille, crut reconnaître qu'ils appartenaient à M. de Wimpffen.

Averti immédiatement par une dépêche, M. Camescasse, préfet de police, s'est rendu en toute hâte au bureau de M. Bennaguet et a procédé lui-même aux constatations légales.

Des lettres trouvées dans le portefeuille de M. de Wimpffen, ainsi que la marque de son linge avaient permis d'établir d'une manière irréfutable son identité.

M. Camescasse fit prévenir M. Zichy, premier secrétaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie. M. Zichy ne voulait pas croire au premier moment à la réalité.

Une pénible mission restait à accomplir : celle de préparer M^{me} de Wimpffen au malheur qui venait de la frapper. M. Camescasse en chargea le colonel attaché militaire de l'ambassade.

Le corps de M. de Wimpffen a été transporté à cinq heures du soir, au siège de l'ambassade, rue Las Cases, n° 7, où une chapelle ardente a été immédiatement préparée.

M. de Wimpffen donnait depuis quelque temps des signes de névrosité qui avaient été remarqués par tout son entourage. Les moindres contrariétés prenaient pour lui un caractère de gravité exceptionnelle. Il parlait souvent de sa fin prochaine et ne laissait que trop pressentir ses fatals desseins.

Dynamite et 2 décembre.

Sous ce titre de circonstance, la *Comédie politique*, journal satirique illustré, publie un remarquable dessin représentant la scène que voici : Une jeune victime des nouvelles couches, amateur de la dynamite, est emmenée, les menottes aux mains, entre deux gendarmes; une vieille victime du 2 décembre qui sort de la Trésorerie générale, avec un sac de 4,200 fr. dans la main, l'interpelle ainsi :

« — Comment !... tu te laisses arrêter par les cognes, toi !... »

« — Dame !... compagnon, c'est pas ma faute !... »

« — Mais tue-les donc, feignant !... Tiens, moi, j'en ai tué trois, dans le temps, et je viens de toucher ma prime !... »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 décembre.
Le marché est faible, la réponse des primes donne lieu à une lutte des plus vives.
Le 3 0/0 recule à 114.87 et 114.80. L'amortis-

sable est moins faible à 80.70 et 80.65. Le 3 0/0 perd dès l'ouverture 10 centimes à 79.15.

L'ensemble du marché des sociétés de crédit est fort calme, tant à terme qu'au comptant, et nous n'avons pas de modifications bien importantes à signaler.

Une hausse de 10 fr. sur la Banque de France à 5,325.

La Banque de Paris s'avance de 7.70 à 1,052.50. Le Crédit Foncier est très-calme aux cours de 1,330 et 1,335.

Le public se porte sur les obligations de cette grande société avec un empressement des plus significatifs.

Les valeurs qui se rapportent au Foncier sont également fermes.

La Foncière de France et d'Algérie est à 480.

Les Magasins d'Algérie restent à 515. Faiblesse continue du Suez.

Les chemins sont très-offerts et oscillent aux environs des cours de la veille.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi a eu lieu l'adjudication de nos malheureux travaux du collège de filles. De très-nombreux soumissionnaires s'étaient rendus à l'appel. A une heure précise, le président s'est levé pour dire que la séance n'était pas ouverte. Il accordait cinq minutes de grâce.

Les cinq minutes passées, un profond silence s'est établi et la séance a été définitivement ouverte.

Le premier et le plus gros lot, la maçonnerie, montant à 375,000 fr., et pour lequel il y avait six soumissionnaires, a été adjugé à M. Bizoullier, de Saumur, avec un rabais énorme de 20 0/0. M. Cholet, également de Saumur, venait, en second lieu, avec un rabais de 44 0/0.

Malheureusement, quatre autres lots ont été adjugés à des étrangers qui priveront notre cité de cette partie du travail.

Nous ne pouvons passer sous silence l'épisode qui a clos l'adjudication.

Au moment où le procès-verbal allait commencer, M. Cholet est venu, d'un ton bien assuré, demander la radiation de M. Bizoullier comme adjudicataire, réclamant pour lui ce bénéfice, se chargeant de prouver que les pièces de M. Bizoullier étaient incomplètes.

M. Bizoullier a protesté.
Quel sera le résultat de cet incident? Peut-être l'annulation complète de l'adjudication.

Le mauvais temps a tenu à finir l'année. La journée de dimanche a été des plus tristes, la pluie n'ayant cessé que dans la soirée.

Par contre, hier, le jour de l'an a été magnifique, trop magnifique même; le thermomètre s'est élevé à 14 degrés, température beaucoup trop douce pour la saison. La pluie a recommencé ce matin avant le jour.

Le baromètre est à 765^{mm}.
La Loire croît encore, mais lentement : elle marque aujourd'hui 4^m 55.

Par décret du 29 décembre, le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, a conféré la médaille

militaire à M. Foucher (Julien), cavalier de manège à l'Ecole de cavalerie; 27 ans de services, 6 campagnes.

Un journal de Paris a expliqué pourquoi tous les élèves des lycées et des collèges de France jouissent, en ce moment d'un congé inusité, qui s'étend depuis l'avant-veille de Noël jusqu'après le jour de l'an :

« C'est tout simplement parce qu'il s'agissait de réparer une brèche dans le budget du ministère de l'instruction publique. M. Duvaux, en effet, a engagé sans réflexion des crédits pour un certain nombre de places de professeurs, créés sans raison. Pour nouer les deux bouts du budget, il fallait une économie, qu'on a trouvée le moyen de réaliser sur la nourriture, le chauffage et l'éclairage des lycéens et collégiens, pendant plus de huit jours.

» Le chiffre est très-appreciable. Rien que pour la nourriture, c'est une économie de 4 fr. 20 par jour à Paris, et de 4 franc en province, par bouche d'élève : or, depuis la fermeture des établissements libres, les pistaches forment un chiffre imposant. »

C'est donc tout à fait comme pour les soldats : quand un pays veut faire des réductions sur le budget de la guerre, il renvoie des régiments entiers dans leurs foyers.

Reste à savoir si les parents seront enchantés de la combinaison; car enfin, ce sont eux qui paient les folies ministérielles.

THEATRE DE SAUMUR.

Nous rappelons la représentation annoncée pour ce soir. Espérons que la *Fille de M^{me} Angot* attirera autant de monde qu'il y a six ans. Cette pièce fut jouée pour la seconde fois sur notre scène le mardi 2 janvier 1877, et la première représentation de la reprise a lieu le mardi 2 janvier 1883.

Nous lisons dans la *Gazette d'Anjou* au sujet de cette reprise :

« Le grand succès de la semaine, c'est la reprise de la *Fille de M^{me} Angot*.

» La célèbre opérette de Lecocq a été montée avec un très-grand soin. On y a ajouté au commencement du troisième acte un ballet qui est du meilleur effet, et dans lequel nos trois premières danseuses, les sœurs Reuters, toujours gracieuses et charmantes, continuent la série de leurs triomphes.

» La pièce est bien rendue et le public lui a fait un accueil qui fait prévoir de nombreuses représentations.

» Le traité entre la ville et la nouvelle direction a été signé cette semaine. De ce côté, toutes les difficultés sont terminées.

» La fin de la saison sera certainement prospère; au public des dilettanti nous recommandons les représentations de notre prima donna (M^{lle} Seveste), et nous ne doutons pas que des opérettes montées comme l'a été la *Fille de M^{me} Angot* ne remplissent souvent le théâtre de ce public fort nombreux qui aime surtout les joyusetés et la musique facile. »

traits de ce dernier.

— Y songes-tu ? murmura-t-il.

— Je vais y aller moi-même, si tu hésites, répondit Plomereuc.

— Aller où ? s'écria Renée-Jeanne qui bondit et, de ses mains nerveuses, saisit le bras de son mari.

— Pas loin, dit celui-ci en se tournant de nouveau vers le pêcheur.

Ce dernier, subjugué par le regard de Jean-Marie, prit sa vareuse et se dirigea vers la porte.

— Où vas-tu ? lui dit la Mabo.

— Chercher quelqu'un, répondit-il.

Il sortit et tous les regards se tournèrent vers Plomereuc qui avait pris sa femme entre ses bras et lui parlait à voix basse.

— C'est un rêve, c'est un rêve horrible ce que j'entends là, répondait-elle en se débattant. Mais j'ai deux mains, entends-tu, et, à moins que tu ne me les brises, tu ne feras pas cet acte insensé.

— Renée-Jeanne, ma chérie...

— Tu es fou, je te le dis, tu es fou. Oh ! Seigneur mon Dieu ! si je n'étais pas venue ici !...

— C'est toi qui n'es pas sage, ni bonne dans ce moment.

— C'est toi qui es un cruel. Tu ne penses plus à ta femme ni à tes petits enfants.

— Renée-Jeanne...

A ce moment, la porte s'ouvrit et, derrière le pêcheur qui n'avait pas eu le temps de beaucoup

s'éloigner, apparut le visage vénérable du recteur.

— Le voici, dit le matelot.

— Oui, reprit le prêtre, je me rendais près de vous, mes enfants; je vous savais ici, et je venais unir mes prières aux vôtres.

— Vous avez tout entendu, n'est-ce pas, monsieur le recteur ? dit Plomereuc.

— Oui, tout, hélas !

— Eh bien ! répondez-moi, vous qui êtes notre père dans le bon Dieu, dites si, pour ne pas exposer un seul, il faut que cent périssent ?

Le curé le regarda fixement.

— Notre Seigneur nous a donné l'exemple de la charité dans le sacrifice, dit-il, et il glorifiera au ciel ceux qui l'imiteront.

— Là ! Renée-Jeanne, quand je te le disais ! Laisse-moi. Le temps presse.

— Jamais, disait la malheureuse femme cramponnée avec désespoir au bras de Jean-Marie, jamais !

— Parlez-lui, Monsieur le recteur, songez que chaque minute peut les perdre.

— Croyez-vous vraiment les sauver ?

— Je l'espère, du moins. Je connais la côte comme vous la ville. Ils tirent, c'est clair, du côté de Batz. Tout seuls, ils vont se briser, c'est comme fait. Avec un pilote, ils peuvent tourner les roches.

— Que votre ange gardien vous inspire, mon fils ! dit le prêtre avec émotion.

Mais Renée-Jeanne, hors d'elle-même à mesure que la résolution de Plomereuc s'affirmait davantage, enlaça ses deux mains autour du cou de son mari, et, sans plus rien dire, lui fit d'elle-même un obstacle invincible. Jean-Marie essayait vainement de se dégager.

— Aidez-moi donc, Monsieur le curé, dit-il. Le prêtre s'approcha, et d'un ton à la fois doux et ferme :

— Ma fille, dit-il, ôtez vos bras et laissez à votre mari la liberté d'obéir à sa conscience.

— Vous dites qu'il le doit ? reprit la jeune femme en tournant vers le prêtre un regard déchirant.

— Au nom de la charité de Notre Seigneur, oui, ma fille.

O puissance de la foi ! héroïsme que donne le sentiment du devoir mis dans un cœur au-dessus de toutes les joies et de toutes les tendresses ! Renée-Jeanne détacha ses mains : elle resta presque défaillante sur le cœur de Jean-Marie qui lui donna un de ces baisers où passe toute une âme, puis l'écarta doucement et fit un pas.

— Je voudrais recevoir l'absolution générale, dit-il au prêtre. Je me suis confessé, ce matin, vous savez, pour notre anniversaire.

— Restez en paix, dit le recteur en étendant la main.

Jean-Marie s'agenouilla, courba la tête, et reçut le divin pardon qui n'avait guère à effacer en lui

que les misères inséparables de la nature humaine. Il se releva, prit une corde qu'il roula autour de ses reins, un fanal qu'il alluma, une hachette, une boussole, un crucifix qu'il détacha du mur et suspendit à son cou. Il embrassa encore Renée-Jeanne qui n'avait plus ni voix ni larmes et, se tournant vers les pêcheurs :

— Alions, vous autres, dit-il, il faut que dans une demi-heure un feu soit allumé sur la tour de l'église, du côté qui regarde le nord-ouest. Je vais emprunter le canot de Jean-Pierre qui est resté dans la baie du Porlin. Comme cela, j'aurai le temps...

— Tout ce que tu voudras. Miséricorde divine ! Si tu n'es pas un saint, toi, qui est-ce qui en sera un ? répondit le pêcheur interpellé.

Jean-Marie ne l'entendit pas. Il ouvrait la porte. Alors seulement, ils aperçurent que le recteur le suivait.

— Où allez-vous ? lui dit-il.

— Où vous allez vous-même, répondit le prêtre.

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

Sous ce titre : *Aide-mémoire de l'officier de cavalerie*, la librairie militaire Baudoin et C^{ie} va très-prochainement mettre en vente un volume appelé à rendre de véritables services. Cet ouvrage, qui a pour auteur un officier supérieur de cavalerie, va remplir une lacune qui malheureusement existait depuis longtemps.

La commission d'achat du Dépôt de remonte d'Angers se trouvera à Vihiers le samedi 13 janvier, à 9 heures, et à Doué le lundi 15 janvier, à 8 heures.

Le 41^e cuirassiers a perdu prématurément, la semaine dernière, un de ses plus jeunes officiers, le capitaine de Sérour, emporté par une attaque d'apoplexie foudroyante, à l'âge de 37 ans. De Sérour était né au château de La Mothe, à Bethisy-Saint-Martin (Oise), en 1846; il s'était engagé en 1866 pour entrer à Saint-Cyr, deux ans après. Il en sortit comme sous-lieutenant, le 15 juillet 1870. Il fut nommé lieutenant le 4 septembre 1874 et capitaine le 40 juillet 1884. Il ne laisse que des regrets parmi ses camarades et ses compatriotes.

Par suite d'une loi promulguée, une portion du territoire de la commune de Restigné (canton de Bourgueil, arrondissement de Chinon, département d'Indre-et-Loire), est rattachée à la commune d'Ingrandes, canton de Langeais, même arrondissement.

ANGERS.

Une jeune fille de la rue du Musée, M^{lle} Jenny Pedron, âgée de 16 ans, pour avoir trop pris à cœur une réprimande de sa famille, a failli payer de sa vie sa contrariété.

Jeudi soir, Jenny avait reçu de ses parents d'assez vertes observations en raison de sa rentrée tardive. Très-affectée de ces reproches, elle disparaissait vendredi matin dès la première heure, et elle allait se jeter dans la Maine, à la hauteur du quai du Roi-de-Pologne. Témoins du fait, deux pontonniers essayèrent de la sauver; voyant l'inutilité de leurs efforts, ils appelèrent à leur secours. Un troisième militaire du même régiment, François Coste, de la 4^e compagnie, se précipita aussitôt tout habillé dans la rivière, et, au péril de sa vie, fut assez heureux pour ramener, saine et sauve, sur le rivage, la jeune désespérée.

Toutes nos félicitations au courageux militaire, et gageons que la jeune Jenny ne recommencera pas sa tentative.

(Journal de Maine-et-Loire.)

On lit dans le *Patriote* de samedi dernier :

« Deux petites filles viennent de disparaître de chez leurs parents. La première, du nom de Marthe Cosnard, âgée de 11 ans, habitait avec sa famille, faubourg Saint-Michel, 22. L'autre, la petite Renou, était en apprentissage.

« Ces enfants ont disparu depuis jeudi matin. On ne sait comment s'expliquer leur absence. D'actives recherches sont faites pour les retrouver. »

Sur la dénonciation de M. Cornilleau, conseiller général de la Sarthe, un inspecteur primaire s'est rendu dans la commune

de Lhomme, et, après mille recherches, a trouvé un catéchisme dans l'école tenue par les Sœurs de Ruillé.

La Sœur supérieure vient, pour ce fait, d'être suspendue de ses fonctions.

Par les bons soins de M. Cornilleau, la condamnation de la religieuse était connue à Lomme le 6 décembre, alors que l'arrêté porte la date du 13 du même mois.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le ministre de l'instruction publique a pris l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. — L'examen que doivent subir, chaque année, à partir de la fin de la deuxième année d'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans révolus, les enfants qui reçoivent l'instruction dans la famille, a lieu à la maison commune ou dans une salle d'école.

Art. 2. — La liste des enfants astreints à subir l'examen est dressée par le maire et envoyée à l'inspecteur d'académie avant le 1^{er} mai.

Art. 3. — L'examen est subi soit dans le mois qui suit la rentrée des classes, soit dans celui qui la précède. La date en est fixée, pour chaque localité, par l'inspecteur d'académie.

Art. 4. — La convocation tant du jury d'examen que des enfants à examiner se fait, quinze jours au moins à l'avance, par les soins de l'inspecteur primaire.

Art. 5. — L'examen consiste en épreuves écrites : il n'y a lieu à épreuves orales qu'autant que les premières auraient été jugées insuffisantes. En ce cas, les deux séries d'épreuves ont lieu le même jour.

Art. 6. — Les épreuves écrites consistent soit en devoirs écrits sous la dictée et sous le contrôle du jury, soit dans les devoirs faits à domicile et communiqués avec une attestation d'authenticité par le père de famille conformément à la formule ci-jointe.

Le jury a toujours le droit de faire procéder à de nouvelles épreuves en sa présence.

Dans le cas où les épreuves écrites se font en présence du jury, elles portent sur les matières ci-après :

De 8 à 9 ans : Ecriture.

De 9 à 10 ans : Ecriture. — Premiers éléments d'arithmétique (addition, soustraction).

De 10 à 11 ans : Dictée d'orthographe usuelle. — Eléments d'arithmétique : les quatre règles, opérations sur des nombres entiers.

De 11 à 12 ans : Dictée d'orthographe usuelle. — Notions du système métrique. — La géographie de la France.

De 12 à 13 ans : Dictée d'orthographe usuelle. — Eléments d'arithmétique et de système métrique. — Les grands faits et les grands hommes de l'histoire de France.

Art. 7. — Les épreuves orales comprennent une épreuve de lecture et de courtes interrogations sur tout ou partie des matières énumérées dans l'article 6.

L'épreuve de lecture se fera dans les re-

cueils de morceaux choisis en usage dans les écoles publiques ou dans les classes élémentaires des lycées.

Art. 8. — Les enfants dont les parents en feront la demande pourront être examinés sur toutes les autres parties du programme des écoles primaires, tel qu'il résulte du règlement d'organisation pédagogique du 27 juillet 1882.

MODÈLE

De la formule d'attestation d'authenticité des devoirs produits pour justifier de l'instruction donnée à domicile (Annexe à l'arrêté du 22 décembre 1882).

Je soussigné (nom et prénoms) :
père (ou tuteur) des nom et prénoms de l'enfant :
né le

et que je me suis engagé, par ma déclaration en date du à faire instruire à domicile, conformément aux prescriptions de la loi du 28 mars 1882, atteste que les cahiers ci-joints sont les cahiers de l'enfant, et contiennent des devoirs écrits par lui seul dans le cours de la présente année. En foi de quoi il a signé avec moi la présente déclaration.

Fait à , le 188

(Signature de l'enfant) (Signature du père)

Publications de mariage.

Alexis-Félix Pervier, journalier, et Jeanne-Marie Le Breton, journalière (veuve), tous deux de Saumur.

Pierre Millet, cavalier de manège, et Marie-Adélaïde Moriceau, femme de chambre, tous deux de Saumur.

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS
M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

Mardi 2 janvier 1883,

La Fille de Mme Angot

Opéra-comique en 3 actes,
paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning,
musique de Ch. Lecocq.

Distribution :

Ange Pitou.....	MM. P. Constance.
Pompennet.....	Lamy.
Larivaudière.....	Labranche.
Loucheur.....	Ch. Isaac.
Trénit.....	Guilbert.
Cadet.....	Baudin.
Buteux.....	Monard.
Guillaume.....	Clément.
Un officier.....	Charpenay.
Un incroyable.....	Asmiré.
Un cabaretier.....	Francis.
Clairette.....	M ^{lle} Danglade.
M ^{lle} Lange.....	Marie Soll.
Amaranthe.....	Cantrille.
Javotte, — Herbelin.....	L. Monard.
Babel, — Cydalise.....	Bonnaud.
Thérèse.....	Forest.
M ^{me} Delaunay.....	Grosœur.
Hersilie.....	Suette.

Ports de la halle, conspirateurs, bussards, incroyables, bourgeois, merveilleuses, dames de la halle, bourgeoises.

Au 2^e acte : **Grande Valse**, exécutée par M. Rougier, M^{lle} Marie Beau et Maria Strocchio.

Au 3^e acte : **Grand Divertissement**, réglé par M. Rougier, dansé par M^{lles} Laura, Elisa, et Hélène Reuters, M. Rougier, M^{lle} Marie Beau, Maria Strocchio, Annette Fournier, Adrienne et Anna Boré.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

ÉTRENNES 1883

Offrez à vos amis un abonnement à la *Lanterne d'Arlequin*. Il vous sera concédé à 6 fr. au lieu de 8, et à 5 francs seulement si vous êtes abonné à notre journal. Envoyez, en ce cas, une bande et un mandat de 5 fr. Ce cadeau vous profitera de toute manière. Il vous vaudra la reconnaissance du donataire, et vous aurez contribué à propager les bonnes doctrines dont Arlequin est le spirituel et courageux défenseur.

Sommaire du n^o 92 : Prédications d'Arlequin-Nostradamus pour 1883. Autres prédictions d'un compère. La mascarade du budget. Une bonne farce. A nos amis. L'enterrement carnavalesque. Mettons-lui le nez dedans. La charge des zouaves pontificaux.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an : 10 francs. — Six mois : 6 francs.

Un monologue en vers, court, facile à apprendre, a été offert la semaine dernière par le *Jeune Age illustré* à ses petits abonnés. Il fournira motif aux jeux de physionomie les plus variés à celles qui sauront le dire. Dans ce numéro se termine la série d'articles de botanique à la portée des enfants; de même que l'histoire émouvante du petit musicien. Ce numéro étant le dernier de 1882, le volume pour étrennes, que l'on compose avec tous les numéros de l'année, ne contiendra donc que des histoires ou des séries d'articles achevés; et les personnes qui prendront au 1^{er} janvier un abonnement au journal n'auront pas le désagrément de recevoir un premier numéro avec des publications déjà commencées. Un an, 10 francs; chez Palmé, 76, rue des Saints-Pères.

L'opinion des médecins. — A propos de l'anémie, cette maladie si fréquente dans les grandes villes, le docteur Dupuytren s'exprime ainsi : « J'ai vu le fer réussir dans tous les cas de la chlorose et de l'anémie. » Les docteurs Trousseau, Nelson et beaucoup d'autres grands médecins sont du même avis.

Mais si les ferrugineux produisent des effets aussi efficaces dans tous les cas de maladie, chlorose, anémie, pâles couleurs, aménorrhée, appauvrissement du sang, faiblesse générale, débilité, épuisement prématuré, pertes ou retards des époques mensuelles, etc., etc., le choix des ferrugineux ne doit pas être indifférent. En effet, telle préparation, insoluble dans l'estomac, fatiguera cet organe et y produira des crampes ou fatigues, mauvaises digestions, éructations sulfureuses, etc.; tel autre, par ses sels irritants, amène l'inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac ou des intestins, produit une constipation opiniâtre, ou, ce qui est plus grave, la diarrhée, noircit les dents, ou possède une saveur ou une odeur désagréable, etc., etc., et mille autres inconvénients que chacun a pu remarquer dans l'usage des ferrugineux en général.

Dans le FER BRAVAIS, aucun de ces inconvénients n'est à craindre.

Tous les médecins de France et d'Europe qui, suivant l'exemple de leurs confrères, ont expérimenté le FER BRAVAIS (*fer liquide en gouttes concentrées*), s'empressent de l'ordonner à leurs malades. C'est grâce à leur concours éclairé qu'il a enfin été reconnu la meilleure préparation ferrugineuse à employer.

Le public est prié, pour dérouter les nombreuses contrefaçons qui surgissent chaque jour, d'exiger sur les étiquettes des flacons la signature R. Bravais, imprimée en rouge.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PORTE-MONNAIE DE LA GRAND'MÈRE

Grand'mère est exempte de toute infirmité; elle a quatre-vingt-quinze ans, le teint frais, bon appétit, l'esprit vif encore et le cœur toujours jeune.

S'il fallait l'en croire, l'oreille deviendrait un peu dure et la vue baisserait. « Je suis aveugle ! dit-elle parfois, je suis sourde ! » Ne vous y fiez pas : grand'mère entend tout ce qu'elle veut entendre, elle voit tout... même par-dessus ses lunettes.

Ah ! si quelque Rembrandt pouvait nous la peindre ainsi ! Quel air malicieux et vénérable à la fois ! De beaux traits sentant la race, un fin sourire, le regard rempli d'indulgence et de bonté. On devine, malgré son grand âge, que jadis elle fut jolie. Elle est belle à présent, surtout lorsque la main d'une de ses filles a fait boucler autour de son visage ses derniers cheveux, blancs comme neige.

Est-il besoin d'ajouter que c'est l'orgueil et la joie, l'adoration de toute la famille. C'est notre grande enfant. Au moindre bobo, chacun s'inquiète et s'attriste.

Jugez donc ! L'autre jour, elle eut un gros chagrin.

Je venais de lui donner, comme étrennes, un porte-monnaie. Pour lui faire honneur, elle y avait mis une certaine somme. Ma sœur la ramenait de la promenade, — car nous l'y conduisons tour à tour, voire même à la musique... et c'est plaisir de la voir écouter quelque morceau d'un ancien opéra, l'ouverture de la *Chasse du jeune Henri*, la valse de *Robin des Bois*, qui lui rappellent sa jeunesse.

Donc, au retour et sur les pas de la porte, un mendiant, coutumier du fait, lui demanda l'aumône. Elle fouilla à sa poche... Plus de porte-monnaie !... La voici toute perplexe. On la rassure : « Vous l'aurez laissé à la maison, grand'mère ! » On entre, on cherche vainement. Nous retournons en toute hâte vers le parcours qu'elle a suivi... Rien !... Perdu, volé peut-être, le porte-monnaie ne se retrouva pas.

Grand'mère était consternée, désespérée. « Ce n'est pas tant pour l'argent, disait-elle, mais ça porte malheur. »

Tandis qu'on lui retirait son chapeau, son manteau, la famille tint conseil. Une idée me vint :

— Trompons-là ! Je vais racheter le pareil, et nous lui dirons que c'est le sien, qu'on l'avait ramassé, qu'on le rapporte....

— Mais, observa ma femme, il faudrait savoir ce qu'il y a dedans.

— Nous le lui ferons dire en dinant.

En effet, comme elle ne mangeait guère, ce fut

à qui l'interrogerait, adroitement, elle est si fine !

— Après tout, grand'maman, ce n'était pas un trésor....

— Eh ! eh ! il y avait trois louis, de la menue monnaie, je ne sais plus trop.... Ah ! je me remémore, trois pièces de vingt centimes ! Plus, un gros sou, que je réservais pour mon vieux pauvre....

Quelques regards s'échangèrent entre nous. Après son gloria, grand'mère fut reconduite au salon par ma femme.

La porte aussitôt refermée derrière elle, nous nous rapprochâmes, et tout bas :

— Je fournirai l'or ! déclarai-je.

— Moi, la menue monnaie ! dit ma sœur.

Étaient présents les deux Benjamins de la tribu, mon plus jeune fils et ma petite nièce.

— Je n'ai plus qu'une petite pièce de quatre sous, dit celle-ci, je la donne....

— Je donne les deux autres ! s'empressa de renchérir celui-là.

Puis notre vieille Madeleine, qui desservait, se hasardant à son tour :

— Je serais bien contente, si monsieur me permettait le décime....

— Bravo !... m'écriai-je, voici la souscription close.

— Pas encore !... fit ma femme qui rentrait ; grand'mère vient de se rappeler autre chose, et qui ne se remplacerait pas aussi facilement....

— Quoi donc ?

— La croix du lys de grand-papa.

Cette déclaration, aujourd'hui des plus oubliées, fut, en 1815, la récompense bourbonnienne, et notre aïeule, fidèle à tous les souvenirs, la conservait comme une relique.

— On peut en retrouver une chez quelque marchand de bibelots ! m'écriai-je.

— Chut ! elle pourrait nous entendre.

Tout le monde passa au salon. Je ne tardai pas à prendre congé, prétextant ma déclaration à la police.

— Ah ! fit ma grand'mère, c'est bien plutôt sur saint Antoine de Padoue que je compte !

Ce bienheureux, vous l'ignorez peut-être, a sa spécialité :

« Grand saint Antoine de Padoue,

» Vous qui faites retrouver tout, faites-moi la grâce de retrouver ce que je cherche. »

Pendant ce temps-là, je courais les boutiques ; mais, hélas ! sans résultat.

Une dernière chance s'offrit à mon esprit ; quelques mots d'explication préalable, s'il vous plaît.

CHARLES DESLYS.

(La fin à demain.)

Marché de Saumur du 30 Décembre

Blé nouveau (l'h.)	19 25	Blé de nois.	50	150	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	19 25	Graine tréfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moy.	18 78	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	10 50	Foin (dr. c.)	780	75 à 80
Orge	65	10 82	Luzerne	780	75 à 80
Avoine h. bar.	50	8 50	Paille	780	35 à 38
Fèves	75	15	Amandes	50	—
Pois blancs . . .	80	38	Cire jaune	50	190
— rouges	80	32	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	—	qualité (52 k. 500)	41	—
Chenevis	50	—	2 ^e	37	—
Farine, culas.	157	55	3 ^e	32	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	à à »
Id. 1881, 2 ^e	120 à »
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{er}	110 à »
Id. 1881, 2 ^e	à à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er}	105 à »
Id. 1881, 2 ^e	à à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er}	105 à »
Id. 1881, 2 ^e	à à »
La Vienne, 1881,	70 à 75
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1881,	160 à 170
Id. 1881,	à à »
Champigny, 1882,	1 ^{er} qualité 170 à 200
Id. 1881,	2 ^e id. » à »
Id. 1881,	1 ^{er} id. » à »
Id. 1881,	2 ^e id. » à »
Varrains, 1882,	1 ^{er} id. 130 à 140
Varrains, 1881,	2 ^e id. » à »
Bourguell, 1882,	1 ^{er} qualité 150 à 160
Id. 1881,	2 ^e id. » à »
Id. 1881,	1 ^{er} id. » à »
Id. 1881,	2 ^e id. » à »
Restigné 1881,	150 à 160
Id. 1881,	à à »
Chinon, 1881,	1 ^{er} id. 130 à 120
Id. 1881,	2 ^e id. » à »
Id. 1881,	1 ^{er} id. » à »
Id. 1881,	2 ^e id. » à »

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

LES ALMANACHS POUR 1883.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée, l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étreintes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat*, du *Marin* et du *Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstemberg.
L'ATELIER. — LE LABOUREUR. — LE SOLDAT. — LE MARIN, 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 80 c. par la poste.
LE COIN DU FEU, 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine 4 fr. 60 c. par la poste.

Au moment des bals, concerts et réunions, nous recommandons tout particulièrement à nos lectrices *Vierge de Raphaël* la dernière valse de Jules Klein, œuvre exquise, adorable, digne de « Fraises au Champagne », et des *Parfums Capiteux*.

Après avoir constaté l'éclatant succès de *Vierge de Raphaël*, citons au hasard les œuvres les plus mélodieuses et les plus brillantes de Jules Klein: *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, et les vases: *Au Pays Bleu*, *Lèvres de Feu*, *Pattes de Velours*, *Neige et Volcan*, *Cuir de Russie*, *Cerises Pompadour*, *Péché Révé*, *Pazza d'Amore*, *Mlle Prioleaux*, *Pommes des Voisines*, *Petits Soupers*, *Larmes de Crocodile*.

Les polkas si follement entraînantes *Coup de Camif*, *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Tête de*

Linotte; *Truite aux Perles*, la jolie masurka « Radis Roses », et « J.-Klein-Quadrille », font toujours les délices des bals élégants.

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Même prix pour les vases chantées, Parfums capiteux, Pazza, Fraises au Champagne). Paris, COLONBIER, éditeur, rue Vivienne, 6.

Attention!
L'ALMANACH D'ARLEQUIN

Est une des meilleures publications pour la propagande. Il se recommande par le choix et la convenance de ses textes, ainsi que par ses nombreuses gravures. Chaque page est illustrée. La couverture est coloriée et produit un effet charmant. Son prix minimise le met à la portée de toutes les bourses. — 20 centimes (25 centimes franco par la poste) pour un exemplaire. 58 exemplaires pour 8 fr. 35. 15 fr. le cent. 125 fr. le mille.

Plusieurs personnes de la même localité se réunissent et demandent par quantité afin de bénéficier des remises.

Prière de ne plus mettre aucun retard dans les commandes de l'*Almanach d'Arlequin*.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RIZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)																																																																																																																	
<p>DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.</p> <p>3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — matin (s'arrête à la Poissonnière) 8 — 56 — matin, omnibus-mixte. 1 — 25 — soir, 3 — 32 — express. 7 — 15 — omnibus. 10 — 36 — (s'arrête à Angers).</p> <p>DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.</p> <p>8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. 8 — 21 — omnibus. 9 — 37 — express. 12 — 48 — soir, omnibus-mixte. 4 — 44 — 10 — 24 — express-poste.</p> <p>Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.</p>		<p>SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Omn. matin.</th> <th>Mixte matin.</th> <th>Mixte soir.</th> <th>Mixte soir.</th> <th>Mixte soir.</th> <th>Mixte soir.</th> </tr> <tr> <td>Saumur (départ)</td> <td>5 50</td> <td>9 »</td> <td>10 35</td> <td>1 2</td> <td>3 15</td> <td>5 5</td> </tr> <tr> <td>Chacé-Varrains</td> <td>5 58</td> <td>9 10</td> <td>10 45</td> <td>1 18</td> <td>3 25</td> <td>5 15</td> </tr> <tr> <td>Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg</td> <td>6 5</td> <td>9 19</td> <td>10 53</td> <td>1 33</td> <td>3 33</td> <td>5 23</td> </tr> <tr> <td>Montreuil-Bellay (arrivée)</td> <td>6 18</td> <td>9 34</td> <td>11 8</td> <td>1 50</td> <td>3 48</td> <td>5 39</td> </tr> </table>							Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Saumur (départ)	5 50	9 »	10 35	1 2	3 15	5 5	Chacé-Varrains	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	<p>MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Mixte matin.</th> <th>Omn. matin.</th> <th>Mixte soir.</th> <th>Mixte soir.</th> <th>Mixte soir.</th> <th>Omn. soir.</th> </tr> <tr> <td>Montreuil-Bellay (départ)</td> <td>6 54</td> <td>9 5</td> <td>12 22</td> <td>2 10</td> <td>4 »</td> <td>5 56</td> </tr> <tr> <td>Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg</td> <td>7 10</td> <td>10 4</td> <td>12 38</td> <td>2 26</td> <td>4 16</td> <td>6 19</td> </tr> <tr> <td>Chacé-Varrains</td> <td>7 18</td> <td>10 11</td> <td>12 46</td> <td>2 34</td> <td>4 24</td> <td>6 33</td> </tr> <tr> <td>Saumur (arrivée)</td> <td>7 30</td> <td>10 51</td> <td>12 58</td> <td>2 46</td> <td>4 36</td> <td>6 46</td> </tr> </table>							Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Montreuil-Bellay (départ)	6 54	9 5	12 22	2 10	4 »	5 56	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	Saumur (arrivée)	7 30	10 51	12 58	2 46	4 36	6 46																																
	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.																																																																																																													
Saumur (départ)	5 50	9 »	10 35	1 2	3 15	5 5																																																																																																													
Chacé-Varrains	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15																																																																																																													
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23																																																																																																													
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39																																																																																																													
	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.																																																																																																													
Montreuil-Bellay (départ)	6 54	9 5	12 22	2 10	4 »	5 56																																																																																																													
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19																																																																																																													
Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33																																																																																																													
Saumur (arrivée)	7 30	10 51	12 58	2 46	4 36	6 46																																																																																																													
		<p>SAUMUR - NIORT</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Omn. matin.</th> <th>Mixte soir.</th> </tr> <tr> <td>Saumur (départ)</td> <td>5 50</td> <td>5 5</td> </tr> <tr> <td>Montreuil-Bellay</td> <td>6 21</td> <td>6 54</td> </tr> <tr> <td>Thouars</td> <td>7 5</td> <td>7 16</td> </tr> <tr> <td>Airvault</td> <td>8 6</td> <td>8 17</td> </tr> <tr> <td>Parthenay</td> <td>9 »</td> <td>9 11</td> </tr> <tr> <td>Niort (arrivée)</td> <td>10 41</td> <td>10 50</td> </tr> </table>					Omn. matin.	Mixte soir.	Saumur (départ)	5 50	5 5	Montreuil-Bellay	6 21	6 54	Thouars	7 5	7 16	Airvault	8 6	8 17	Parthenay	9 »	9 11	Niort (arrivée)	10 41	10 50	<p>NIORT - SAUMUR</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Omn. matin.</th> <th>Omn. soir.</th> </tr> <tr> <td>Niort (départ)</td> <td>5 29</td> <td>5 40</td> </tr> <tr> <td>Parthenay</td> <td>7 10</td> <td>7 20</td> </tr> <tr> <td>Airvault</td> <td>8 8</td> <td>8 15</td> </tr> <tr> <td>Thouars</td> <td>9 8</td> <td>9 45</td> </tr> <tr> <td>Montreuil-Bellay</td> <td>9 50</td> <td>10 51</td> </tr> <tr> <td>Saumur (arrivée)</td> <td>10 21</td> <td>11 24</td> </tr> </table>					Omn. matin.	Omn. soir.	Niort (départ)	5 29	5 40	Parthenay	7 10	7 20	Airvault	8 8	8 15	Thouars	9 8	9 45	Montreuil-Bellay	9 50	10 51	Saumur (arrivée)	10 21	11 24	<p>MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Omn. matin.</th> <th>Sem. d. soir.</th> <th>Mixte soir.</th> </tr> <tr> <td>Montreuil (départ)</td> <td>7 4</td> <td>2 1</td> <td>8 29</td> </tr> <tr> <td>Loudun</td> <td>8 9</td> <td>2 50</td> <td>9 30</td> </tr> <tr> <td>Arçay</td> <td>8 34</td> <td>3 14</td> <td>9 50</td> </tr> <tr> <td>Mirebeau</td> <td>9 26</td> <td>4 »</td> <td>10 49</td> </tr> <tr> <td>Neuville</td> <td>9 55</td> <td>4 25</td> <td>11 17</td> </tr> <tr> <td>Poitiers (arrivée)</td> <td>10 31</td> <td>4 56</td> <td>11 51</td> </tr> </table>					Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Montreuil (départ)	7 4	2 1	8 29	Loudun	8 9	2 50	9 30	Arçay	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	9 26	4 »	10 49	Neuville	9 55	4 25	11 17	Poitiers (arrivée)	10 31	4 56	11 51	<p>POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Omn. matin.</th> <th>Omn. soir.</th> <th>Mixte soir.</th> </tr> <tr> <td>Poitiers (départ)</td> <td>6 »</td> <td>12 55</td> <td>7 10</td> </tr> <tr> <td>Neuville</td> <td>6 36</td> <td>1 30</td> <td>7 55</td> </tr> <tr> <td>Mirebeau</td> <td>7 3</td> <td>1 59</td> <td>8 25</td> </tr> <tr> <td>Arçay</td> <td>7 56</td> <td>2 53</td> <td>9 28</td> </tr> <tr> <td>Loudun</td> <td>8 42</td> <td>3 17</td> <td>10 6</td> </tr> <tr> <td>Montreuil-Bellay (arrivée)</td> <td>9 31</td> <td>3 56</td> <td>10 48</td> </tr> </table>					Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Poitiers (départ)	6 »	12 55	7 10	Neuville	6 36	1 30	7 55	Mirebeau	7 3	1 59	8 25	Arçay	7 56	2 53	9 28	Loudun	8 42	3 17	10 6	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	3 56	10 48
	Omn. matin.	Mixte soir.																																																																																																																	
Saumur (départ)	5 50	5 5																																																																																																																	
Montreuil-Bellay	6 21	6 54																																																																																																																	
Thouars	7 5	7 16																																																																																																																	
Airvault	8 6	8 17																																																																																																																	
Parthenay	9 »	9 11																																																																																																																	
Niort (arrivée)	10 41	10 50																																																																																																																	
	Omn. matin.	Omn. soir.																																																																																																																	
Niort (départ)	5 29	5 40																																																																																																																	
Parthenay	7 10	7 20																																																																																																																	
Airvault	8 8	8 15																																																																																																																	
Thouars	9 8	9 45																																																																																																																	
Montreuil-Bellay	9 50	10 51																																																																																																																	
Saumur (arrivée)	10 21	11 24																																																																																																																	
	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.																																																																																																																
Montreuil (départ)	7 4	2 1	8 29																																																																																																																
Loudun	8 9	2 50	9 30																																																																																																																
Arçay	8 34	3 14	9 50																																																																																																																
Mirebeau	9 26	4 »	10 49																																																																																																																
Neuville	9 55	4 25	11 17																																																																																																																
Poitiers (arrivée)	10 31	4 56	11 51																																																																																																																
	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.																																																																																																																
Poitiers (départ)	6 »	12 55	7 10																																																																																																																
Neuville	6 36	1 30	7 55																																																																																																																
Mirebeau	7 3	1 59	8 25																																																																																																																
Arçay	7 56	2 53	9 28																																																																																																																
Loudun	8 42	3 17	10 6																																																																																																																
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	3 56	10 48																																																																																																																

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 Par adjudication volontaire, A SAUMUR, En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 14 janvier 1883, à midi:
 1^o LE CLOS DU GRAND-TERRÉ-FORT, planté de vigne, situé commune de Baigneux, contenant 5 hectares environ. — Ce clos sera vendu soit en totalité, soit par parties;
 2^o UNE MAISON NEUVE, sise ville de Saumur, rue prolongée du Champ-de-Poire, près la rue de Bordeaux. On pourra traiter avant l'adjudication. Ces immeubles appartiennent à M. Robin-Musset, propriétaire à Saumur. S'adresser: soit à M. ROBIN-MUSSET, qui habite la maison; soit à M. TAVEAU, expert à Baigneux; soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 D'OCCASION
 Un joli panier-duc et une paire de harnais. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
 UN BEAU CHIEN
 Terre-Neuve, Agé de 18 mois. S'adresser à M. LEFAY, hôtel de l'Espérance, Saumur. (729)

ON DEMANDE un jardinier-cocher. S'adresser au bureau du journal.

ARDOISIÈRES
 Deux centres dépendant d'une Société au capital de 4,200,000 fr.

PONT-MALEMBERT, commune lazé. — Exploitation souterraine en pleine activité. — Veine du midi. — Vastes terrains de décharge. Mise à prix: 100,000 fr.

Même commune, à céder à l'amiable, terrain schisteux de 7 hectares.

LA BESNARDIÈRE, commune de Chateaulais, près Renazé. — Exploitation à ciel ouvert. — En chômage. — Machine à vapeur. — Matériel complet. — Vastes terrains. Mise à prix: 30,000 fr.

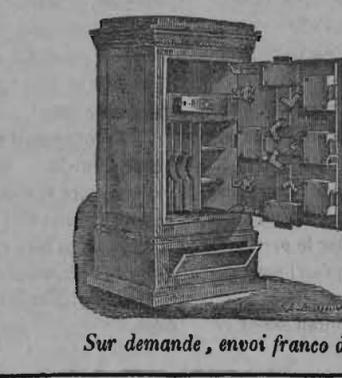
Adjudication le 27 janvier 1883, en l'étude de M^e BAILLIE, notaire à Angers. (740)

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône). Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chi-

mique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation. Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr. Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)

JOURNAL D'AFFICHES
 5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
 PARAISSANT LE DIMANCHE
 Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

POMMADE BERTINOT
 pour la guérison radicale et infaillible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon. Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)



27, rue de la Tonnelle
PHARMACIE CENTRALE DE SAUMUR
 Droguerie, Produits chimiques, Herboristerie
E. D'HUY, pharmacien,
 Fournisseur de la Pharmacie de la MAISON CENTRALE de Fontevault.
 Dépôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques.
RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX
 Médicaments et Produits de 1^{er} choix.
 On exécute à la Pharmacie les ordonnances de toutes les Sociétés de Secours Mutuels.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE
 Coffres-Forts Incombustibles
 Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.
 Diplôme d'honneur. 30 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières. Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.
 PRIX DE 30 A 2,000 FRANCS
 Manufacture à Reims, Rue Boulard, 18 et 20
 Certifié par l'imprimeur soussigné.